



**CONTACT PRESSE :**

Jean-Paul AMARY / 01 43 61 23 38 / 06 07 30 73 79

E-mail : jean-paul@amary.com

*Alors que les Entreprises Adaptées\* jouent un rôle de plus en plus important pour satisfaire l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans les entreprises classiques*

**Une étude\*\* Opcalia laisse apparaître une nette diversification des activités des entreprises adaptées pour répondre à la demande du marché... et un besoin de formation associé de leurs salariés handicapés**

Paris, le 12 juillet 2010 – L'étude d'observation et de prospective sur les caractéristiques emploi/formation du secteur des entreprises adaptées commanditée par Opcalia dans le cadre de la convention signée en 2009 avec l'UNEA (Union des Entreprises Adaptées) a révélé que 70% du chiffre d'affaires des 650 entreprises de ce secteur sont réalisés auprès des entreprises qui satisfont ainsi leur obligation d'emploi des salariés handicapés en sous traitant ou en achetant des services aux Entreprises Adaptées (EA). Parallèlement, l'étude fait apparaître une diversification de l'offre des EA et un besoin croissant de formation de leurs salariés handicapés pour satisfaire l'adaptation à ces nouvelles activités. Une synthèse des résultats de cette étude vient d'être publiée par Opcalia.

Les entreprises adaptées répondent à une vocation de développement des compétences et de pérennisation de l'emploi des salariés handicapés. Devant le pourcentage important de travailleurs handicapés (84%), les Entreprises Adaptées consacrent 192 000 heures de formation à ces salariés, soit 9,2 heures en moyenne par stagiaire et par an. Les EA recrutent majoritairement par le biais d'organismes de placement spécialisés (47%). Elles accueillent également des salariés issus d'ESAT - Etablissement et Service d'Aide par le Travail - (12%), d'institutions spécialisées (9%) et sanitaires (3%)

## **Un investissement plus important dans la formation**

Pour faire face aux besoins d'adaptation et de polyvalence des travailleurs, valides ou handicapés, les entreprises adaptées doivent davantage utiliser les atouts de la formation.

Aider les travailleurs à acquérir les compétences correspondant aux besoins, permettre leur évolution et leur employabilité à travers des formations mises en place via les dispositifs (Plan, DIF, Période de professionnalisation, Bilan de compétences, VAE...), l'entretien professionnel, celui de seconde partie de carrière, le tutorat..., représentent pour les EA un moyen de tenir leurs objectifs de manière durable et solidaire.

## **650 entreprises et un chiffre d'affaires de 900 millions €**

Le chiffre d'affaires réalisé par les 650 entreprises du secteur des EA est estimé à 900 millions d'euros réalisés par la vente de services (24%), la sous-traitance (35%), la fourniture de produits (51%) mais aussi la prestation in situ (14%) et la mise à disposition (6%). Les clients sont principalement les PME (40%) et les grandes entreprises (31%) ; viennent ensuite les particuliers (9%), les associations (7%), les collectivités territoriales (6%) et le secteur public (3%).

Tous les domaines sont représentés dans les activités des EA mais parmi les plus développés on notera les travaux paysagers, la logistique, le nettoyage et la mécanique ; viennent ensuite l'électricité, la blanchisserie, le traitement des déchets D3E, le BTP construction, l'imprimerie et la GED.

## **Vers plus de services du tertiaire**

Devant la demande du marché, un tiers des entreprises du secteur envisage de développer de nouvelles activités sachant que les services du tertiaire prennent une place grandissante et que la GED constitue le principal axe de développement des EA.

Les autres activités qui se développent le plus dans les EA sont par ordre décroissant la blanchisserie, le nettoyage, le D3E, les travaux paysagers, la logistique, le BTP, construction et l'électricité.

Commentant cette annonce Aurélien Chopinaud, Secrétaire Général de l'UNEA déclare :  
*« L'Entreprise Adaptée représente un moyen efficace de répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour les entreprises. La sous-traitance proposée par les EA et à laquelle les entreprises font de plus en plus appel, entraîne la nécessité de former les travailleurs handicapés qu'elles emploient pour être au plus près des besoins actuels et répondre ainsi à leur volonté de les intégrer professionnellement.*

*L'enquête nationale réalisée avec Opcalia a permis de donner aux entreprises une image claire et actuelle des EA. Elle dresse un état des lieux de leur évolution socio-économique, de leur rôle dans*

*l'insertion, le maintien ou la promotion professionnelle des travailleurs handicapés ainsi que de leur politique de formation. »*

Claire Khecha, Directrice Branche et Grands comptes d'OPCALIA ajoute : « *L'UNEA a mis en place des projets de formation s'appuyant sur l'expertise de terrain d'Opcalia. L'ensemble de nos méthodologies est mis à disposition des EA qui bénéficient ainsi à la fois de fonds et d'une ingénierie simplifiée pour appuyer leurs projets. Nous avons déjà accompagné de nombreuses EA dans la mise en place de leur GPEC (Ile de France, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais) ou dans la mise en place de VAE (Rhône-Alpes, Ile de France). »*

### **A propos de l'UNEA ([www.unea.fr](http://www.unea.fr))**

*L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est un groupement qui rassemble et fédère les Entreprises Adaptées depuis plus de 20 ans. Elle s'est donnée pour mission de promouvoir et défendre l'entrepreneuriat adapté en communiquant le savoir-faire et le professionnalisme des Entreprises Adaptées, en tissant dans le milieu économique tous liens favorables à la croissance et à l'emploi durable, en soutenant la création et le développement des Entreprises Adaptées.*

*L'UNEA est également un porte-parole militant reconnu par les instances nationales (Ministères, DGEFP, Assemblée Nationale, Sénat, Grandes Associations, partis politiques ...) et mène ainsi une action de lobbying auprès des décideurs au niveau local, régional et européen. L'UNEA est aussi un lieu de mobilisation et de cohésion, un espace de réflexion, un observatoire attentif aux évolutions économiques, technologiques, sociales et humaines.*

*Plus de 600 Entreprises Adaptées emploient 32 000 salariés dont 26 000 salariés handicapés. Les estimations actuelles font état d'un chiffre d'affaires du secteur de plus de 900 millions d'euros.*

### **A propos d'OPCALIA ([www.opcalia.com](http://www.opcalia.com))**

*OPCALIA est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) - interbranches, interprofessionnel et régional - au titre de la formation professionnelle (la professionnalisation auprès des entreprises relevant de l'interprofession et des branches partenaires ; le plan de formation en respectant les obligations de branches)*

*Il finance la formation des salariés via différentes mesures : plan de formation, contrats et périodes de professionnalisation, DIF, bilans de compétences, VAE.*

- Définition et mise en œuvre de projets de formation ;*
- Ingénierie financière : articulation des différentes mesures de formation, cofinancements publics...;*
- Simplification administrative et financière ;*
- Service d'informations juridiques sur la formation ;*
- Mise à disposition d'outils d'information, d'aide à la décision...*

*OPCALIA est le 3ème acteur national en matière de gestion de la Formation Professionnelle Continue et représente 38 000 entreprises adhérentes qui emploient 1,6 millions de salariés issues de 23 branches et secteurs d'activité ou de l'interprofession ; 410 M€ ont été collectés en 2009 au titre de la Formation Professionnelle des salariés (MSB 2008).*

*OPCALIA s'appuie sur un réseau de 28 opérateurs régionaux et de branche répartis sur tout le territoire avec un effectif de 510 collaborateurs.*

*\* L'Entreprise Adaptée est une entreprise à but social qui emploie au minimum 80% de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap.*

*\*\* La synthèse de l'étude vient d'être publiée. Elle est disponible auprès de notre service de presse.*